



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 11 décembre 2019, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 octobre 2019 (reçu par e-mail)**
- 3. Budget 2020 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2020
- 4. Adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central »**
 - a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale sur l'adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central »
- 5. Postulat concernant des pistes et bandes cyclables sécurisées et plus étendues sur le territoire sierrois**
 - a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat
- 6. Informations de la Municipalité**
- 7. Divers**

**Frédéric Wuest
Président du Conseil général**

Frédéric WUEST

Bonsoir à tous. Il est 18h02. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères généraux-ales, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour cette 4^{ème} assemblée plénière de l'année 2019. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Notre assemblée plénière peut donc débiter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau (vous) a prévu avec la collaboration du Conseil municipal :

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 octobre 2019 (reçu par e-mail)**
- 3. Budget 2020 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2020
- 4. Adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central »**
 - a. Rapport de la commission d'édilité et urbanisme
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale sur l'adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central »
- 5. Postulat concernant des pistes et bandes cyclables sécurisées et plus étendues sur le territoire sierrois**
 - a. Développement du postulat par un postulant
 - b. Votation du postulat
- 6. Informations de la Municipalité**
- 7. Divers**

Frédéric WUEST

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ?

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter par le point 1, appel des Conseillères et Conseillers généraux. Je passe la parole à M. Patrick ANTILLE pour procéder à l'appel des Conseillères et Conseillers généraux.

Patrick ANTILLE

Bonsoir à tout le monde. *(Il procède à l'appel des Conseillers-ères généraux-ales).*

Frédéric WUEST

Voilà, nous sommes 49 Conseillers-ères généraux-ales. Je prie les scrutateurs d'annoncer le départ ou l'arrivée éventuels de Conseillers-ères généraux-ales en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019 (REÇU PAR E-MAIL)

Frédéric WUEST

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 octobre 2019 reçu par e-mail. Chacun de vous a reçu ce document par voie électronique. Est-ce que quelqu'un parmi vous a des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Je remercie également mon collègue Patrick ANTILLE qui a pour tâche de relire ce document et de le corriger, avant de le publier.

3. BUDGET 2020 DE LA VILLE DE SIERRE

Frédéric WUEST

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, budget 2020 de la Ville de Sierre. Les documents utiles, à savoir le budget 2020 de la Ville de Sierre, le fascicule des dépenses liées et non liées, le plan financier 2020-2023 ainsi que le rapport de la commission de gestion vous ont été transmis avec la convocation à cette séance. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique et que seules les dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.– peuvent faire l'objet d'un amendement. Nous procéderons de la manière suivante : lors de la lecture du budget dans la discussion de détail, nous passerons en revue les différents groupes et chapitres de comptes. A cette occasion, vous aurez la possibilité de proposer l'amendement d'une ou de plusieurs rubriques, pour autant qu'elles concernent des dépenses non liées et supérieures à CHF 50'000.– selon le document budget 2020 de la Ville de Sierre, dépenses liées et non liées, qui précisent quels comptes peuvent faire l'objet d'amendements. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci sont traités chronologiquement selon l'article 28 de notre règlement. Nous voterons d'abord la proposition de la commission de gestion ou de la Municipalité et ensuite vos propositions selon les montants, par ordre décroissant, soit en commençant par le montant le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient le premier la majorité des votes.

a. Rapport de la commission de gestion

Frédéric WUEST

Nous allons donc pouvoir enchaîner avec le point 3a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du Conseil général et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à son rapporteur, Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Merci, bonsoir à toutes et tous. Voici les conclusions du rapport de la commission de gestion. La Cogest a analysé le budget 2020 sur la base des documents fournis, par l'envoi de questions à certains chefs de service ainsi que par un entretien avec M. Jérôme CRETOL, secrétaire communal, et M. Pierre BERTHOD, président. La Cogest remercie chaleureusement tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité. À la lecture du budget 2020, la Cogest continue d'être préoccupée par la situation financière de la Ville. Les exercices passent mais les conclusions de la Cogest, elles, persistent... En effet, tant qu'une solution aux problèmes structurels ne sera pas trouvée, ces dernières ne pourront changer. Établir un plan financier à 10 ans n'est certes pas un exercice facile, mais la Cogest souhaite tout de même mettre en exergue un chiffre. Si la Ville de Sierre continue sur cette lancée, sa fortune nette en 2029 aura diminué de plus de moitié :

- en 2010, elle se situe à CHF 124'325'000.–,
- en 2020 CHF 117'896'000.–,
- et enfin en 2029, selon les estimations, elle se porterait à CHF 54'886'000.–.

A relever que les projections à 10 ans se sont généralement révélées beaucoup plus pessimistes que la réalité. Bien qu'il faille prendre ce chiffre avec précaution, il interpelle. Il convient de relever les principales pistes d'actions avancées par la Municipalité :

- modifier la péréquation financière intercommunale,

- répartir les charges de centralité,
 - modifier la participation financière des communes sites des écoles de degré tertiaire.
- La Cogest salue ces trois propositions mais tient à relever qu'elles ne pourront pas être implémentées à court terme. La Ville doit donc envisager d'autres mesures pour augmenter ses revenus ou diminuer ses charges. Au niveau des amendements, la Cogest en propose trois que je vous présenterai lors de la discussion détaillée du budget.

Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au Conseil général :

- d'entrer en matière,
- d'approuver le budget 2020 avec les trois amendements proposés tout à l'heure,
- d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents. Merci.

Frédéric WUEST

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. Mme SALAMIN ? (*Elle annonce l'arrivée de Mme TUBEROSA*). Merci. M. MELLY ? (*Il annonce l'arrivée de M. PITTELOUD*). Merci. Je tiens à remercier M. Ralph GUNTERN, président de la commission, ainsi que tous les membres de la commission de gestion pour la qualité de leur travail. Avant l'entrée en matière, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Très rapidement... Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers-ères collègues, Monsieur le membre du public et Monsieur le membre de la presse. A mon tour de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue ici. Vous dire aussi que je remercie, par son président, la commission de gestion pour son rapport et son travail. Et puis, vous rappeler tout bêtement qu'il est dans les objectifs, bien évidemment, de la Municipalité, que d'infléchir la situation financière de notre Ville. Le rapporteur de la commission de gestion a exprimé les trois points principaux, les trois actions principales par lesquelles le Conseil municipal s'engage à faire évoluer les législations dans les années à venir ; vous l'avez entendu, les dépenses de la responsabilité municipale sont bien tenues, mais nous sommes face à des dépenses obligatoires, notamment dans le domaine de l'enseignement tertiaire, de l'APEA, donc à caractère social ou encore l'impact de la réforme de la fiscalité qui préterite les résultats ou les prévisions budgétaires de notre Commune... mais vous dire que.. eh bien que ce soit l'analyse des charges de centralité ou encore le financement des écoles du degré tertiaire, tout cela se fait conjointement avec l'Union des Villes valaisannes et aussi avec la Fédération des Communes et donc nous travaillons tous ensemble pour arriver avec des propositions concrètes à l'attention du Conseil d'Etat, puis du Grand Conseil. C'est un vrai travail politique, c'est un travail politique de longue haleine, mais au vu des sommes en jeu, eh bien, c'est le grand challenge des Villes valaisannes pour l'année 2020 et pour les années à venir. Et je vous remercie pour votre compréhension et pour la suite de cette soirée.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. (*Mme PETRICS annonce l'arrivée de Mme VIANIN*). Merci.

b. Entrée en matière

Frédéric WUEST

Nous pouvons maintenant passer au point 3b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission de gestion et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail. Après l'analyse du budget 2020 de la Ville de Sierre, le groupe libéral-radical constate la bonne tenue des postes de charges sous contrôle de la Municipalité. Est-il besoin de répéter que la Commune de Sierre ne se porte pas bien financièrement ? Nous sommes d'avis qu'il faut même le marteler. Le groupe libéral-radical demande à l'exécutif de clairement communiquer sur les perspectives inquiétantes de la santé financière de la Commune. Il est en effet indispensable d'attirer l'attention des élus des autres

villes chefs-lieux et du parlement cantonal afin que nos intérêts soient défendus au mieux. De plus, dans un esprit constructif, nous encourageons une nouvelle fois l'exécutif à faire recours à un audit externe qui, en plus de faciliter le travail de l'administration et de nos autorités communales, permettra de mettre en évidence les problématiques communes aux chefs-lieux valaisans, dans le but d'avoir des arguments pour défendre notre cause face au Canton et aux autres Communes. Nous allons rentrer en année électorale. La santé financière de la Commune ne devra pas être qu'un thème politique mais la réalité quotidienne de ceux qui ont été élus pour défendre les intérêts de la Ville de Sierre. Le groupe libéral-radical, tout en réaffirmant être des plus attentifs sur la future gestion des comptes de la Ville, propose d'accepter l'entrée en matière sur le budget 2020.

Frédéric WUST

Merci M. GUIDOUX. Quelqu'un d'autre désire s'exprimer ? Mme REY. (*Mme SALAMIN annonce l'arrivée de M. ULRICH*). Merci.

Sabine REY

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillère et Conseillers communaux, chers-ères collègues. Notre groupe a pris connaissance du budget 2020 de la Ville de Sierre, déficitaire depuis une décennie, et qui à l'instar des prévisions budgétaires des années 2013 et 2018, dépasse allègrement le cap des 5 millions de charges excédentaires. Bien qu'à l'heure des comptes les pertes soient généralement nettement moins importantes que prévues, avec des écarts se chiffrant bien souvent en millions par rapport au budget, notre groupe partage l'inquiétude constante de la Cogest qui se préoccupe de la dégradation de la situation financière de la Ville de Sierre. Pour expliquer la péjoration des finances du ménage communal, une lapalissade suffit : trop de dépenses sur lesquelles la Municipalité n'a pas de maîtrise, pas assez de rentrées financières. A ceci s'ajoute une politique soutenue d'investissements générateurs de nouvelles charges, avec, en queue de comète, des amortissements conséquents à hauteur de 10 % du patrimoine administratif. Afin de contrecarrer les vents contraires, la Municipalité a exploré au cours de la précédente législature plusieurs pistes afin d'accroître ses revenus, et ce, avec des fortunes diverses : augmentation du coefficient d'impôt refusé par le législatif, prélèvement d'un droit de mutation additionnel sur les transactions immobilières, modification proposée, mais refusée, d'une nouvelle répartition du dividende de Sierre-Energie SA entre les actionnaires, recours à un fonds de stabilisation électrique géré par SIESA, octroi de superdividendes par Sogaval SA dont Sierre est actionnaire - pour ne citer que quelques-unes des mesures quasi immédiates envisagées, qui pour certaines relevaient du « one shot » ou avaient un caractère provisoire. La commission de gestion relève dans son rapport que la Municipalité table maintenant sur la modification de la péréquation financière intercommunale, sur la répartition des charges de centralité et sur la modification de la participation financière des communes sites aux écoles du degré tertiaire. Certes, ces trois axes ne pourront pas être implémentés à court terme, mais le temps est justement venu d'avoir une vision à long terme. Le fonctionnement de la Ville et de ses partenaires doit être questionné et amélioré : il s'agit là d'un travail de longue haleine auquel Sierre n'échappera pas. Elle peut se permettre le luxe de prendre le temps de cette réflexion, car si l'endettement net par habitant a bien augmenté, il n'en demeure pas moins faible. Notre groupe ne peut qu'encourager la Municipalité dans les réflexions qu'elle mène et accepte l'entrée en matière.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre désire s'exprimer ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Monsieur le Président de la Municipalité... j'aurais dû commencer par Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, mes cher-ères collègues. Il est effectivement tentant de dire que les années se suivent et se ressemblent, mais malheureusement ce n'est pas complètement le cas, car dans les années... si le budget, si le déficit au budget est en effet du même ordre de grandeur, les années passant les comptes se rapprochent du budget. Et si l'on excepte l'année 2018 qui avait connu une surprise positive de 3,2 millions due à la résolution des litiges avec Alpiq, les comptes sont maintenant sur la même ligne que le budget. Le budget n'est plus pessimiste comme il l'était avant, nous n'attendons plus vraiment de bonnes surprises au moment des comptes. Etant donné cela, les prévisions à 10 ans qui étaient très pessimistes dans le passé, sont aujourd'hui...

malheureusement doivent être prises au sérieux et les chiffres mentionnés selon lesquels la fortune passerait de 118 millions à 55 millions en 10 ans sont relativement réalistes ; même si cette baisse ne devait se réaliser qu'à moitié, ça serait une situation très grave pour la Commune. Car ça veut dire que nous « grillons » la fortune qui a été accumulée durant des décennies, la fortune nette accumulée durant des décennies et tout ça en augmentant, évidemment, la dette. Lorsque j'avais commenté le budget 2018 – c'était mon premier exercice en tant que chef de groupe – je dois dire que j'étais un peu catastrophé, très inquiet du budget qui était présenté. Mais quand j'écoutais le président, les conseillers-ères municipaux-ales, mes collègues chefs de groupe ils étaient beaucoup plus calmes et ils ne voyaient pas nécessairement l'urgence d'agir. Après réflexion, je me suis dit que c'était peut-être moi qui faisais l'erreur de m'exciter, qu'ils avaient peut-être des informations que je n'avais pas, qu'il ne faut pas faire peur aux habitants, car s'ils quittent la commune la situation va empirer... Mais les années passent et je pense que la première réaction était la bonne. Donc, maintenant, on ne peut pas continuer à dire « on espère que ça va s'améliorer, on espère qu'on va attirer des contribuables », alors que ça n'a pas été vérifié durant les 10 dernières années. Les explications données par le Conseil municipal sont... se réfugier derrière des facteurs récurrents qui sont hors de son contrôle... Il y a beaucoup de vrai, c'est juste, ces facteurs-là ils existent, il y a beaucoup de charges qui sont hors de contrôle et qui augmentent... mais toutes les Communes sont concernées par ça et ce n'est pas suffisant pour garder les bras croisés. Les pistes d'action proposées : en résumé, c'est aux autres à faire des efforts. Ça veut dire : les Communes du district n'ont qu'à payer les charges de centralité, les autres Communes du canton n'ont qu'à donner plus dans la péréquation intercommunale et le Canton n'a qu'à prendre lui-même en charge les frais dus aux écoles de degré tertiaire. Alors, de nouveau là, ces trois éléments, je les partage et en tant que député je défends ces pistes-là parce que je pense qu'elles sont justes ; je vais même contre la majorité de mon groupe pour défendre les intérêts de la Commune concernant ces trois éléments-là... mais ça ne sera pas suffisant et surtout d'aller juste demander aux autres de faire un effort quand nous-mêmes nous ne montrons aucun signe du moindre effort, ça ne passera pas. Alors pour être plus crédibles, il va falloir faire des efforts et le déficit est structurel, il ne va pas se résoudre tout seul. Nous sommes dans des bonnes années, plutôt dans des bonnes années... nous allons vers quelques années plus difficiles avec la réforme fiscale des entreprises et d'autres éléments qui risquent de venir... Mais les raisons pour le déficit qui est dans ce budget 2020 sont structurelles et donc elles... structurelles, ça veut dire que ça nécessite des mesures. Et il n'y a pas de mesure forte qui est présentée par le Conseil municipal. Si nous ne maîtrisons pas les charges, ce qui nous pend au nez c'est une augmentation d'impôts, mais les coefficients fiscaux sont déjà plutôt plus élevés à Sierre que dans les autres Villes du canton – pas forcément que les autres Communes du district – mais les Villes tendent à avoir des coefficients plus bas qui compensent d'autres paramètres qui s'expliquent différemment. Donc nous sommes en compétition avec les autres Villes du canton, nous ne pouvons pas simplement augmenter le coefficient d'impôts, donc nous nous opposerons clairement si la seule mesure proposée sera une augmentation d'impôts, nous nous opposerons clairement à cette mesure. Il va falloir chercher d'autres pistes. Alors nous acceptons naturellement l'entrée en matière, nous trouvons que les amendements proposés par la Cogest vont dans la bonne direction, en particulier l'audit qui peut nous donner des pistes pour comprendre pourquoi la Commune de Sierre se porte moins bien que les autres Villes du canton ; et puis nous soutiendrons donc tous ces amendements, je prendrai la parole plus tard pour expliquer pourquoi. Notre décision finalement d'accepter ou de refuser le budget dépendra du sort réservé à ces amendements. Je vous remercie de votre attention.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. La présentation du budget pour 2020 confirme une perte de 5,3 millions. Une fois de plus, l'exercice sera déficitaire. Cependant, comme l'indique la Cogest dans son rapport, les postes de charges sous le contrôle de la Municipalité sont bien tenus. Plusieurs éléments expliquent la situation délicate de ce budget. Je commencerai par les dépenses à caractère social et les effets de la réforme RFFA, donc la réforme fiscale du financement de l'AVS. Cette réforme permettra, il faut le signaler, de verser 2 milliards supplémentaires par an pour l'AVS. Pour les Communes, la pilule est amère car elle induira une baisse annuelle conséquente. La Ville de Sierre se verra amputée

de 1,3 million sur 3 ans. Cette loi fiscale sera traitée en deuxième lecture au Parlement valaisan. En l'état actuel des discussions et des choix opérés, le Canton perdra 130 millions de recettes fiscales, ce qui équivaut exactement au montant des économies réalisées par les mesures d'austérité prises par ce même Canton. Qui seront les gagnants de cette réforme fiscale ? Les grandes entreprises. Qui seront les perdants ? Les Communes et les personnes les plus faibles. C'est la raison pour laquelle l'Alliance de Gauche exige que les entreprises bénéficiaires de ces mesures participent aux compensations sociales. Ceci, dans l'intérêt des plus faibles et des Communes. Je rappelle, en reprenant les termes du rapport de la Cogest, que l'augmentation la plus importante est constatée au dicastère 50 « Actions sociales et médico-sociales » (+ 61 % ou CHF 691'300.-). Deuxième élément : l'APEA, donc l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Dans ce cas aussi, la loi actuelle est en révision et la réunion des APEA devrait permettre une amélioration du fonctionnement et une économie qui profitera aux Communes dont celle de Sierre. Troisième point : les charges de centralité. Ce thème a été abordé de façon récurrente lors de la présentation des budgets des années précédentes. Il est maintenant l'heure de passer aux mesures concrètes afin que la répartition des coûts entre la Ville et les Communes voisines soit équilibrée. Nous attendons donc avec intérêt les conclusions de l'étude Ecoplan mandatée par plusieurs Villes valaisannes. Enfin, les charges de 4 millions par an imposées par le Canton concernant la HES-SO pèsent fortement sur la Ville et une solution doit se concrétiser. Il est temps de donner suite à la motion déposée par les députés de la Ville de Sierre. Je poursuis en relevant d'autres éléments relatifs à ce budget. L'Alliance de Gauche salue l'engagement d'un professionnel de la communication et soutient la proposition de la Cogest d'accorder un montant de CHF 50'000.- afin de procéder à un audit sur la situation financière de la Commune. L'Alliance de Gauche est majoritairement d'avis de soutenir l'extension des Bus Sierrois. Sans entrer dans les détails, nous pensons qu'il est nécessaire de développer les transports publics et nous comprenons bien l'importance d'une bonne desserte jusqu'au site d'Ecossia. Une bonne desserte signifie, bien entendu, que les horaires soient adaptés aux besoins des utilisateurs, également en soirée. En revanche, l'Alliance de Gauche est très partagée concernant le projet d'achat des actions Techno-Pôle. Une contre-expertise devra déterminer les chances et les risques d'achat de ces actions. Bien que Techno-Pôle soit un écrin pour la vie économique de Sierre, tant au niveau de l'emploi que du développement des technologies, certains membres de l'Alliance de Gauche restent sceptiques quant à la nécessité pour la Ville d'acquérir ces actions, le contexte financier jouant à cet égard un rôle non négligeable. Vous connaissez maintenant la position de l'AdG sur les amendements ; je ne reviendrai donc pas tout à l'heure sur ces amendements, puisque je me prononce maintenant. En conclusion, la situation est préoccupante, mais des pistes devraient se dessiner afin de maîtriser les dépenses sans tomber dans le travers d'une politique d'austérité. Nous encourageons la Municipalité à poursuivre, à intensifier et à concrétiser les mesures utiles à une amélioration de la situation financière de la Ville de Sierre. L'Alliance de Gauche ne proposera aucun amendement à ce budget et accepte l'entrée en matière.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur le budget 2020 de la Commune de Sierre lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ.
L'entrée en matière est acceptée par 51 voix.

c. Lecture du budget – discussion de détail

Frédéric WUEST

Nous allons maintenant passer au point 3c, lecture du budget, discussion de détail. Pour la discussion de détail, je vous demanderai de prendre votre fascicule du budget 2020. Nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture du budget, groupes ou chapitres de comptes en vous demandant de poser les questions éventuelles ou de proposer les amendements au moment du groupe ou du chapitre concerné. Nous pouvons donc commencer par le chapitre résultats, récapitulatif du compte administratif, tableau des charges, des revenus, des dépenses et des investissements par nature, pages 3 à 8. Y a-t-il des questions ou interventions ? On poursuit avec les charges et revenus du compte de fonctionnement, comptes 10, administration générale, pages 9 à 12. J'attends l'intervention de la Cogest. Mme TISSIERES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

La Cogest propose d'amender à la hausse le compte 10.102.318.03 d'un montant de CHF 50'000.– afin de donner à la Municipalité les moyens nécessaires pour entreprendre un audit externe complémentaire si elle le juge nécessaire et pertinent.

Frédéric WUEST

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Simplement vous dire que la Municipalité n'a pas de commentaire particulier à formuler concernant cette proposition d'amendement à la hausse. Cette somme permettrait effectivement de poursuivre les analyses de fonctionnement de notre administration, tout en relevant qu'un montant de CHF 50'000.–, il faudra voir ce qu'il sera possible de faire comme audit et on discutera de ça aussi, volontiers, avec la commission de gestion pour voir ce que vous attendez réellement d'un audit de fonctionnement. Mais nous n'avons pas de contre-indication à un amendement à la hausse.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? Mme REY.

Sabine REY

Cette proposition de la Cogest qui a pour but de donner à la Municipalité les moyens nécessaires afin d'entreprendre un audit externe complémentaire, si elle le juge pertinent, a été longuement débattue au sein de notre groupe. S'agit-il d'un audit financier, d'un audit de management ? D'où tombe ce montant ? Les moyens alloués seraient-ils suffisants pour mener un audit de qualité ? Bref, entre acceptations, refus et abstentions, aucune ligne claire n'a émergé de nos discussions relatives à cette proposition de la commission de gestion.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Notre groupe soutient cet amendement. Donc il faut rappeler, effectivement, donc qu'un amendement à la hausse du budget... le budget étant une autorisation de dépenser l'argent, ça ne peut pas forcer le Conseil municipal, c'est donner plus de possibilités... Le Conseil municipal a mis de lui-même CHF 50'000.– dans cette rubrique pour un audit, potentiellement un audit. Donc nous avons pensé que CHF 50'000.– ce n'était pas assez, c'est pour ça que l'amendement est à la hausse. CHF 50'000.– supplémentaires, ce qui donne un total de CHF 100'000.–. Le but de l'audit, c'est de comprendre pourquoi la Commune est dans cette situation et de trouver des pistes d'amélioration, parce qu'on ne peut pas continuer pendant des années à avoir des déficits, comme je l'ai expliqué avant. Donc CHF 100'000.– on pense qu'on peut faire un peu un premier audit, ça doit être possible, même si d'un côté c'est une grande somme... si vous parlez avec le commun des mortels, CHF 100'000.–, c'est une grande somme, mais pour un audit, c'est peut-être dans le bas de la fourchette... mais ça doit quand même permettre de trouver quelques pistes. A la Cogest, nous travaillons aussi pour trouver des pistes, nous examinons les différents chiffres. Il faut faire des comparaisons avec les Communes ; il y a des discussions avec des présidents de Communes voisines qui disent que la Commune de Sierre procède différemment que leur Commune. Donc nous pensons qu'il y a des pistes et c'est pour ça que nous soutenons cet amendement à la hausse de CHF 50'000.–.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

En acceptant cet amendement, le groupe libéral-radical veut adresser une pique de rappel au Conseil municipal. Nous encourageons en effet la Municipalité à prendre rapidement ses responsabilités en engageant des moyens complémentaires afin d'obtenir les outils nécessaires à l'élaboration d'une stratégie financière à long terme.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons voter cet amendement. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage des voix. Les Conseillers généraux qui acceptent la proposition de la Cogest d'amender à la hausse de CHF 50'000.– le compte 10.102.318.03 « Frais fiduciaire et consultants », soit de le faire passer de CHF 126'000.– à CHF 176'000.–, lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. L'amendement est accepté par 46 voix. Y a-t-il d'autres interventions concernant les comptes 10... heu, je reviens juste... y a-t-il des Conseillers généraux qui refusent l'amendement ? Mme SALAMIN. Y a-t-il des Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme PETRICS. **L'amendement est donc accepté par 46 voix.** Nous passons aux comptes 20, sécurité publique, pages 13 à 18. Y a-t-il des questions ou interventions ? Comptes 30, enseignement et formation, pages 19 à 23. Y a-t-il des interventions ? Comptes 40, affaires culturelles, sports et culte, pages 24 à 30. Y a-t-il des questions ou interventions ? Nous passons aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales, il s'agit des pages 31 et 32. Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Comptes 60 concernant le service de l'eau et de l'énergie, pages 33 à 35. Y a-t-il des questions ou interventions ? Nous arrivons aux comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, les pages 36 à 44. J'attends l'intervention de la Cogest. Mme TISSIERES-PREMAND.

Mme TISSIERES-PREMAND

La Cogest propose d'amender à la baisse le poste « Transports publics bus sierrois » – il s'agit du compte 70.250.365.01 - de CHF 340'000.–. La Cogest souhaite vivement qu'une analyse approfondie des Bus Sierrois, c'est-à-dire des lignes et réseau, tarifs, analyse de fréquentation et cadences, soit entreprise avant d'implanter une nouvelle liaison qui, rappelons-le, découle d'un choix politique. Le coût au kilomètre du réseau sierrois est moins cher que dans d'autres localités valaisannes ; cependant il s'agit de déterminer si l'offre actuelle correspond aux besoins de la population et si de nouvelles zones doivent être desservies. Enfin, une fois cette ligne étendue, il sera quasi impossible de revenir en arrière.

Frédéric WUEST

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. Y a-t-il des interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical remercie la Commune pour la séance d'informations qui a apporté les réponses attendues et renforcé la vision de cohérence indispensable des lignes de Bus Sierrois avec le plan Agglo. Il est tout de même à regretter que cette séance se soit tenue seulement deux semaines avant ce plénum et donc après l'étude du budget 2020 par la Cogest. Nous faisons confiance à l'exécutif et aux services concernés pour paramétrer les détails de cette ligne afin que celle-ci réponde aux demandes de nos concitoyennes et concitoyens et rencontre le succès. Le groupe libéral-radical refusera donc cet amendement.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Monsieur le Président. Vous dire simplement que la Municipalité, bien évidemment, défend son projet de budget et donc le montant qui est nécessaire à l'amélioration de la ligne 1 qui va être améliorée tant du côté des Iles Falcon que, à l'autre bout, du côté de Noës, et d'Ecossia et la liaison avec la gare du téléphérique de Chalais. Nous espérons que la séance d'informations tenue le 27 novembre dernier à ce propos a permis de répondre à une série des questions qui ont été soulevées. Et, de manière générale, cette proposition d'amélioration du réseau est une bonne nouvelle ; elle nous paraît pertinente en matière de transports publics en reliant une gare CFF à la gare de téléphérique de Chalais et en desservant l'entier de la zone industrielle de Iles Falcon, jusqu'au sud de cette zone, ainsi qu'en permettant une meilleure desserte du centre sportif d'Ecossia. Quant aux coûts financiers de cette nouvelle desserte, il est clair que dans notre région les transports publics sont déficitaires et donc financés par l'impôt. Nous tenons tout de même à préciser qu'une recette associée, non inscrite au budget, a été validée récemment par la Commune de Chalais avec une participation de cette dernière à hauteur de CHF 70'000.– à CHF 80'000.–, en fonction et au prorata des kilomètres d'exploitation sur territoire de la commune

de Chalais. C'est une bonne nouvelle et le projet tel que présenté va vraiment dans le sens d'une amélioration du réseau de transports publics dans notre agglomération. Et, pour conclure, c'est là aussi la loi valaisanne qui mériterait d'être adaptée en soutenant les réseaux de bus urbains dans un rapport plus proche ou plus ou moins identique aux soutiens cantonaux pour les transports régionaux de voyageurs. Nous avons, sur ce point aussi, déjà sensibilisé la députation sierroise à ce propos. Dès lors je ne puis que vous inviter à soutenir la proposition de la Municipalité. Merci.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un d'autres désire-t-il s'exprimer ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Voilà... je suis désolé si je n'ai pas clairement indiqué mon intention de prendre la parole... Personnellement, la séance d'informations que nous avons eue il y a deux semaines, je l'ai trouvée intéressante, mais elle a au contraire affermi – je peux parler au nom du groupe – notre conviction de soutenir cet amendement. Il y a eu beaucoup de changement ces dernières années concernant les bus, changements de tarifs, une nouvelle ligne qui va vers le Techno-Pôle, il y eu une mauvaise surprise comptable il y a deux ans... et il s'agit d'analyser ces changements. Les chiffres qui sont pour l'instant en notre connaissance indiquent que la fréquentation est en baisse, la fréquentation des bus est en baisse. Donc ils sont basés sur le poids des bus et alors ils sont encore en cours d'analyse, mais ils n'indiquent pas vraiment qu'il y a une forte demande pour ces bus. Alors on peut... c'est bien d'augmenter l'offre, mais ça a un coût et s'il n'y a pas de demande, ça n'apporte pas grand-chose. En plus, des bus qui tournent à vide, ça n'est pas écologique non plus. Cette ligne qui va vers le téléphérique de Chalais... alors déjà Chalais, c'est desservi par les bus Ballestraz – qui sont toutes les 50 minutes – mais quand même, c'est déjà desservi. Ensuite, en discutant avec les clubs sportifs d'Ecossia, ils ont un intérêt pour les bus le soir et le dimanche, ce qui ne sera pas couvert. Donc durant la journée, ça serait éventuellement les écoles ; personnellement, je ne sais pas si les écoles vont pouvoir aller là-bas parce que s'ils doivent partir du centre-ville, le temps d'aller, de revenir, ça semble impossible d'aller faire les cours de gym à Ecossia. En plus, il y aura des travaux sur le pont, ce qui posera certainement des problèmes d'organisation des bus. Donc, dans ces conditions et vu la situation financière, vu l'impossibilité pratique de revenir en arrière une fois que cette ligne est inscrite, nous allons soutenir l'amendement et c'est possible de revenir dans une année, deux années, trois années, une fois qu'on a des chiffres qui montrent une réelle demande, mais dans la situation actuelle, en l'absence d'analyse précise des chiffres récents, nous allons accepter cet amendement à la baisse de la rubrique des Bus Sierrois.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme REY.

Sabine REY

La majorité des conseillers démocrates chrétiens rejette cet amendement, car cette nouvelle ligne de bus, analysée par plusieurs entreprises spécialisées, est logique, cohérente par rapport aux attentes du législatif sierrois ; elle assure en effet la desserte vers Ecossia - plébiscitée, il faut le rappeler, par le Conseil général, tous partis confondus, lors de l'acceptation du crédit d'engagement du complexe sportif du même nom - tout en mettant en relation deux gares. Elle est aussi tournée vers l'avenir, car une extension vers Daval est envisageable et ferait sens avec le développement de la zone industrielle. Je vous invite donc à rejeter cet amendement.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons voter cet amendement. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage des voix. Les Conseillers généraux qui acceptent la proposition de la Cogest d'amender à la baisse de CHF 340'000.– le compte 70.250.365.01 « Transports publics, bus sierrois », soit de le faire passer de CHF 2'000'000.– à CHF 1'660'000.–, lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui refusent l'amendement lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. Merci. **L'amendement est refusé par 34 voix contre, accepté par 14 voix et 3 abstentions.** Y a-t-il d'autres interventions concernant les comptes 70 ? Nous sommes aux comptes 90 finances et impôts pages 45 à 47. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Nous passons aux comptes

dépenses et recettes du compte d'investissement, de la page 48 à la page 60. J'attends l'intervention de la Cogest, Mme TISSIERES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Merci. La Cogest propose d'amender à CHF 0.– le poste « Actions Techno-Pôle Antares SA », qui est le compte 90.200.524.03. Cette transaction n'étant soumise à aucune urgence, la commission souhaite attendre les résultats des contre-expertises pour pouvoir se prononcer.

Frédéric WUEST

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. La Municipalité comprend l'importance d'une démarche transparente et claire concernant la proposition d'achat des actions de la société Techno-Pôle Antares. Avec un souci partagé que ce dossier soit traité avec diligence, respect et bonne compréhension des institutions que nous représentons. Toutefois, et afin de ne pas retarder d'une année une éventuelle acquisition des titres, le Conseil municipal a décidé d'adresser la proposition suivante à votre assemblée :

- Nous vous proposons de ne pas amender ce poste et donc de conserver le montant nécessaire pour acquérir des actions en 2020.
- Sur la base de la contre-expertise commandée par la Ville et les autres acquéreurs potentiels, (expertise qui apportera des éclairages sur l'évaluation de la valeur des titres de la société et des sous-jacents immobiliers), le Conseil municipal se prononcera formellement dans la 1^{ère} partie de l'année 2020 ; petite précision, c'est qu'à ce stade, l'exécutif ne s'est pas encore déterminé formellement sur l'achat ou non de ces titres ; il s'est contenté de porter les montants nécessaires au budget, de manière à conserver la possibilité de procéder à cet achat s'il le juge opportun.
- Une fois la décision de l'exécutif prise, si elle s'avère positive, l'exécutif adressera une demande formelle au législatif, accompagnée d'un message en bonne et due forme, de manière à vous permettre de vous déterminer à votre tour lors d'une séance plénière, par exemple la séance du mois de juin, sur la base d'un préavis de commission que le bureau aura désignée, conformément à la procédure habituelle.
- En cas d'accord du Conseil général, la transaction pourra être réalisée. Dans le cas contraire, le budget sera inutilisé.

Cette façon de faire permettrait de ne pas retarder le processus de réorganisation nécessaire du site du Techno-Pôle tout en permettant à votre législatif d'effectuer son choix en toute connaissance de cause. Et bien évidemment, je viens de le dire, l'exécutif s'engage à ne pas utiliser les fonds avant votre décision en la matière.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Devant ces nouveaux éléments apportés par le président de la Municipalité, il me semble opportun de demander une suspension de séance de 5 minutes pour que nous puissions en parler entre nous.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Est-ce que quelqu'un s'oppose à la suspension pour 5 minutes ? Si tel n'est pas le cas, je suspends la séance 5 minutes. (*Suspension de séance*). Voilà, nous allons reprendre la séance, quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? M. MELLÉ.

Blaise MELLÉ

Bon, alors si on met le montant au budget, légalement le Conseil municipal peut le dépenser... donc c'est une autorisation de dépenser le budget. Si les informations ne sont pas présentes en ce moment, on ne peut pas sérieusement mettre ce montant au budget. Le Conseil municipal a tout loisir de revenir avec une demande de crédit complémentaire ou supplémentaire, je ne sais pas quel est le terme utilisé à la Commune et peut le faire, par exemple au mois de juin, comme ça a été proposé. Pour l'instant, la seule évaluation que nous avons, elle vient des vendeurs et il faut étudier à fond, c'est une décision importante, c'est un gros montant. Le million, ce n'est pas

le seul montant, nous avons appris que la Commune avec les autres Bourgeoisies du district, elles pensent acheter un autre million, peut-être un tiers pour la Commune, donc ça ferait déjà 1 million, plus un tiers d'un million et après il y aurait des investissements à faire dans le Techno-Pôle, donc c'est une décision importante. Et puis, du point de vue de notre groupe, on ne peut pas simplement donner un chèque en blanc et mettre la somme au budget avec les informations que nous avons en ce moment. Donc nous allons soutenir l'amendement.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? Mme REY.

Sabine REY

Cette proposition de la commission de gestion a créé le débat au sein de notre groupe, entre les opposants qui suivent l'argumentation de la Municipalité et les tenants de cet amendement pour lesquels il ne faut pas faire de chèque en blanc à ce stade. Ces derniers estiment en effet qu'une transparence particulière s'impose, étant donné qu'un conseiller communal fait partie des vendeurs et que, partant, il faut attendre le résultat de la contre-expertise. Bref, à nouveau, entre acceptations, refus et abstentions, aucune ligne claire n'avait été dégagée jusqu'à présent de nos discussions relativement à cette proposition de la commission de gestion. Cela étant, le gentleman's agreement proposé par le président de la Ville et protocolé dans le P.V. de ce soir a rassuré les tenants de l'amendement et, après la discussion que nous avons eue, après cette discussion de 5 minutes, nous sommes prêts à rejeter cet amendement.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Voilà tout de même une écriture comptable d'un million de francs, somme non négligeable considérant la santé financière de la Commune ! Le rachat des actions Techno-Pôle Antares SA sera plébiscité par le groupe libéral-radical, mais seulement après avoir connu le résultat des contre-expertises. C'est pourquoi le groupe libéral-radical soutiendra majoritairement cet amendement.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Alors l'avis des membres de l'Alliance de Gauche est très suisse, finalement, puisque c'était très partagé avant la discussion de ce time-out et c'est toujours le cas ; donc nous avons une partie qui est favorable à soutenir cet amendement et une partie qui est contre. Donc voilà, chacun votera en fonction de ses convictions.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons voter cet amendement. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage des voix. Les Conseillers généraux qui acceptent la proposition de la Cogest d'amender à CHF 0.– le compte 90.200.524.03 actions Techno-Pôle Antares SA lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui refusent l'amendement lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. **L'amendement est accepté par 26 voix pour, 21 voix contre et 5 abstentions.** Y a-t-il d'autres interventions concernant les comptes dépenses et recettes du compte d'investissement ? Si tel n'est pas le cas, la lecture détaillée du budget 2020 est terminée.

d. Discussion générale

Frédéric WUEST

Je vous remercie et je vous invite à poursuivre avec le point 3 d, discussion générale. La parole est au plénum. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

e. Votation finale du budget 2020

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas nous pouvons donc passer au point 3e, votation finale du budget 2020. Je vous rappelle que nous allons voter le budget 2020 de la Ville de Sierre dans sa globalité, tout en précisant que nous votons sur le budget proposé par le Conseil municipal, avec les amendements que vous avez refusés ou acceptés. Par la même occasion, vous autorisez par ce vote le Conseil municipal à contracter les emprunts nécessaires que le présent budget implique. Nous pouvons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation du budget 2020 de la Ville de Sierre, conformément à la loi sur les Communes et au règlement du Conseil général. Les Conseillers généraux qui acceptent le budget 2020 de la Ville de Sierre avec ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires sont priés de lever la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui refusent le budget 2020 de la Ville de Sierre tel que présenté et modifié par ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires sont priés de lever la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Merci. **Le budget 2020 de la Ville de Sierre est accepté par 47 voix pour et 5 voix contre.** Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Remercier le Conseil général pour sa confiance, parce que je pense qu'effectivement on est dans des rapports de confiance, et puis j'ai bien entendu et nous prenons acte de vos décisions et de l'amendement à la baisse. Comme l'a dit le conseiller général MELLY, nous nous permettrons de proposer au bureau et ensuite à votre plénum, une fois que les documents seront en notre connaissance et que l'exécutif aura pris une décision et de vous remettre les documents qui pourraient, si vous le désirez, être traités encore durant l'année 2020 concernant l'achat éventuel des actions de Techno-Pôle Antarès SA. Merci.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président.

4. ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES « AGGLO VALAIS CENTRAL »

Frédéric WUEST

Nous passons au point 4, adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central ». Les documents utiles, à savoir le message du Conseil municipal au Conseil général, les statuts de l'association de communes « Agglo Valais central » ainsi que le rapport de la commission d'édilité et urbanisme vous ont été transmis avec la convocation à cette séance.

a. Rapport de la commission d'édilité et urbanisme

Frédéric WUEST

Nous passons au point 4a, rapport de la commission d'édilité et urbanisme. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du Conseil général et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions du rapport présenté ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ? Je passe la parole au rapporteur de la commission d'édilité et urbanisme Mme Carole SCHWERY.

Carole SCHWERY

La commission édilité et urbanisme, après s'être rencontrée à deux reprises et avoir analysé les statuts présentés et étant consciente de la nécessité vis-à-vis des instances cantonales et fédérales de donner une réelle légitimité à ses organes désignés, accepte à l'unanimité les statuts de l'association « Agglo Valais central ». Merci.

Frédéric WUEST

Merci Mme SCHWERY. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Rapidement, la Municipalité remercie là aussi le travail de la commission d'édilité et d'urbanisme pour son rapport. Nous ne pouvons que vous inviter à suivre ses conclusions, en précisant simplement que ces statuts représentent la forme juridique la plus simple, sans délégation de compétence particulière, et laisse l'entière liberté à chaque Commune de financer et réaliser - ou pas - les mesures soutenues par Berne. Cependant, vous l'avez compris aussi, la Confédération avait relevé et critiqué l'absence de forme juridique lors de son acceptation du projet d'agglomération Valais central, d'où ce projet de statuts qui sera voté par l'entier des Communes membres de l'agglomération Valais central.

b. Entrée en matière

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Nous pouvons maintenant passer au point 4b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Tout le monde s'accorde sur le sens et l'importance de l'Agglo Valais central, la nécessité de réfléchir et de réaliser des projets qui prennent en compte le développement harmonieux et durable du territoire en lien avec la mobilité et les transports publics. Les statuts soumis à notre approbation permettront de donner à l'Agglo l'existence juridique nécessaire à la poursuite de ses activités, en formalisant sa structure et ses organes. La collaboration avec les instances cantonales et fédérales s'en verra ainsi facilitée. L'Alliance de Gauche souscrit totalement à cette démarche et soutient l'avis prononcé par la commission d'édilité et urbanisme et accepte les statuts de cette association.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission édilité et urbanisme et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail. Afin de ne pas répéter les propos de mon préopinant, nous voulons relever que l'adoption de ces statuts est une formalité qui donnera légitimité à l'indispensable agglomération Valais central. Le groupe libéral-radical adoptera donc ces statuts.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Mme REY.

Sabine REY

Notre groupe a pris connaissance du message du Conseil municipal, des statuts de l'association « Agglo Valais central », de l'estimation du nombre de délégués par Commune, ainsi que du rapport synthétique de la commission d'édilité et d'urbanisme. Nous suivons les recommandations de celle-ci, à savoir accepter formellement l'intégration de la Commune de Sierre au sein de l'association de communes « Agglo Valais central », avec adoption des statuts de ladite association.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ.
L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, merci.

c. Discussion générale

Frédéric WUEST

Nous poursuivons avec le point 4c, discussion générale. Nous allons passer en revue les statuts article par article. Je vais lire uniquement les titres des articles. En l'absence d'intervention, l'approbation se fera par le biais du vote final. Chaque conseiller général qui souhaite apporter une modification ou un amendement à un article doit en faire part à l'énoncé de celui-ci et je vous invite à transmettre par écrit vos propositions au secrétariat du bureau après votre intervention au micro.

Statuts de l'association « Agglo Valais central »**Nom, membres, but et siège**

Art. 1	Raison sociale
Art. 2	Dénomination
Art. 3	Siège
Art. 4	Membres
Art. 5	Buts

Organisation

Art. 6	Organisation
--------	--------------

Assemblée des délégués

Art. 7	Composition
Art. 8	Compétences
Art. 9	Délibérations
Art. 10	Convocation et ordre du jour
Art. 11	Publicité

Comité de direction

Art. 12	Composition
Art. 13	Compétences
Art. 14	Décisions
Art. 15	Convocation

Réviseur

Art. 16	Compétences
---------	-------------

Financement et responsabilité

Art. 17	Ressources
Art. 18	Contributions ordinaires
Art. 19	Charges ordinaires
Art. 20	Autres charges
Art. 21	Référendum facultatif

Information

Art. 22	Information
---------	-------------

Adhésion, démission, dissolution et liquidation

Art. 23	Adhésion
Art. 24	Retrait
Art. 25	Dissolution
Art. 26	Liquidation
Art. 27	Litiges
Art. 28	Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été adoptés par les assemblées primaires, respectivement les Conseils généraux de chaque commune membre mentionnée comme telle à l'article 4, ainsi que par le Conseil d'Etat du Canton du Valais et rentrent ainsi en vigueur.

Y a-t-il des interventions ?

d. Votation finale sur l'adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central »

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au point 4d, votation finale sur l'adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central ». Je prie les scrutateurs-trices de se tenir prêts au comptage des voix. Les Conseillers généraux qui acceptent l'adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central » lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-MÉTRAL. M. CORNUZ. **L'adoption des statuts de l'association de communes « Agglo Valais central » est acceptée à l'unanimité.** Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ? (*Proposition déclinée par la Municipalité*).

5. POSTULAT CONCERNANT DES PISTES ET DES BANDES CYCLABLES SECURISEES ET PLUS ETENDUES SUR LE TERRITOIRE SIERROIS

a. Développement du postulat par un postulant

Frédéric WUEST

Nous passons maintenant au point 5, postulat concernant des pistes et bandes cyclables sécurisées et plus étendues sur le territoire sierrois, point 5a, développement du postulat par un postulant. J'invite un postulant, M. MASCITTI, à venir développer le postulat.

Aurélian MASCITTI

Monsieur le Président (du Conseil général), Monsieur le Président (de la Municipalité), Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers-ères collègues. Commençons par un constat : Sierre a augmenté ses subventions pour l'acquisition de nouveaux vélos électriques. La Ville installe de nouveaux parcs à vélos et elle est en discussion avec les CFF pour un nouveau parking à vélos à la gare, car le parking actuel est en overdose... à saturation, ce qui montre l'intérêt des citoyens pour les déplacements à vélo. La Conférence des présidents du district parle d'un projet cyclotouristique dans le district avec, peut-être, un budget à disposition. Il est même prévu un tour des quartiers de Sierre, à faire à vélo. De plus, la commission touristique de Sierre relève un engouement pour la pratique du vélo électrique. Dans les écoles de Sierre, une présentation et une journée de formation sur l'éducation routière est mise en place pour intégrer progressivement les jeunes dans la circulation. Mais pourront-ils en toute sécurité circuler dans notre ville ? Toutes ces nouvelles sont encourageantes et réjouissantes, cependant... L'état actuel des pistes cyclables ne permet pas à un usager d'effectuer une traversée est-ouest de la ville ou simplement se déplacer au centre sans se sentir en danger. Par manque de marquage et par un état des quelques pistes cyclables actuelles désastreuses et non sécurisées, un marquage effacé, des nids de poule, des trottoirs trop hauts, des bouches d'égout mal entretenues, voire même des signalisations manquantes ou mal placées. En parlant de signalisation mal placée, je vous montre ici un exemple : pour aller à la Placette, la signalisation pour les travaux est sur les pistes cyclables, très pratique... (*Il montre des documents illustrant son propos*). Depuis déjà plusieurs années, la Ville a budgétisé de grandes sommes pour l'aménagement de la mobilité douce, mais en analysant les comptes de ces quatre années, de 2015 à 2018, on s'aperçoit et on s'étonne que plus de 2 millions de ce qui a été budgétisé, n'a jamais été utilisé. Suite à l'analyse du budget 2020, nous avons pu constater que plusieurs projets sont en discussion, mais ceux-ci ne concernent pas le centre-ville. On nous communique des intentions pour une traversée future du pont de Noës, une volonté pour le futur quartier des Condémines ainsi que la réalisation d'un vieux projet de liaison entre la gare et le Théâtre des Halles. Des projets qui ont peine à avancer et qui ne seraient réalisés qu'à long terme. Qu'en est-il du court terme ? Les services concernés nous ont répondu qu'il y a un manque de ressources internes pour mener la réalisation d'un réseau sécurisé de pistes et de bandes cyclables ; vous trouverez les réponses avec les questions de la Cogest. A Sion, pour offrir une meilleure qualité de vie et de circulation ainsi qu'une attractivité touristique, l'accent a clairement été mis sur le développement du réseau cyclable. Un budget de CHF 400'000.– par an est alloué à cela, ainsi que la publication d'un petit guide du cycliste. On peut imaginer que cela pourra leur amener de nouveaux contribuables et touristes. En conclusion, nous vous invitons à soutenir notre postulat pour laisser à la Municipalité une chance de faire de Sierre une ville agréable pour les usagers quotidiens et les touristes qui souhaitent se déplacer

en vélo en toute sécurité. Et je finirai par une petite image de Suisse Mobile (*il montre une impression de la situation*) qui indique où passer à vélo à Sierre. Vous pouvez constater qu'en fait il ne faut pas passer à vélo à Sierre pour être en sécurité. Merci.

Frédéric WUEST

Merci M. MASCITTI. Y a-t-il des interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Voilà, j'aimerais juste compléter les arguments de mon collègue... juste deux éléments : le premier, c'est tiré du rapport de la Cogest qui dit ceci : « *la Cogest constate qu'à nouveau une grande somme est prévue pour la mobilité douce, mais la Ville se focalise uniquement sur une traversée du Rhône par une passerelle à Noës, alors que des aménagements paraissent également fortement nécessaires au centre-ville* ». Donc on voit bien qu'il y a aussi... la Cogest mentionne le fait que la mobilité douce soit aussi, pas seulement pour la passerelle du Rhône à Noës, mais aussi pour d'autres éléments. Et puis aussi, un autre aspect encore que j'aimerais mentionner, c'est que c'est un postulat, donc si vous regardez le règlement du Conseil général, je lis le texte du règlement : « *en cas d'acceptation, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et déposer un rapport avec des conclusions* ». Donc, la seule chose que demande mon collègue, c'est de réfléchir à cette situation et que le Conseil municipal, finalement, dépose un rapport en disant, effectivement, est-ce que c'est pertinent ou pas ; on ne demande pas ici de réaliser quelque chose, on demande simplement que le Conseil municipal y réfléchisse. Et je sais bien que les groupes se sont déjà réunis et prononcés sur cet objet, mais je pense que ce n'est pas inutile d'y réfléchir à nouveau et puis de se dire, peut-être que, pourquoi pas, eh bien, laisser la possibilité au Conseil municipal de réfléchir à cette question avec, en plus, les arguments qui viennent d'être mentionnés. Donc je vous invite finalement à accepter ce postulat, le risque n'est pas grand, le risque c'est juste d'y réfléchir et peut-être de trouver des solutions. Merci beaucoup.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci Monsieur le Président. En tant qu'utilisateur quotidien du vélo, je vais tous les jours en vélo à la gare, je dois dire que je partage entièrement le constat qui a été fait par Aurélian MASCITTI. La ville de Sierre, elle n'est vraiment pas pensée pour les cyclistes. Est-ouest, la traversée est-ouest, vous partez de Glarey, vous voulez aller à Sainte-Croix, vous voulez aller à la gare, eh bien, c'est compliqué et c'est relativement dangereux. Et la situation elle a empiré... Pourquoi ? Parce qu'on veut dégager des zones piétonnes et pour dégager ces zones piétonnes, on met la circulation en bidirectionnel au nord, mais la route est étroite et j'ai vu que ça va être encore pire le bout qui est prévu, maintenant, entre le Bourgeois et puis Sainte-Croix. Je ne comprends pas pourquoi on fait des immenses trottoirs et les vélos vont se retrouver sur la route ; donc vous imaginez un enfant, ou même un adulte, qui va à vélo, il avance, l'adulte à 20 km/h, l'enfant à 10 km/h, la voiture elle veut le dépasser ; il y a de la circulation en sens inverse, donc elle frôle le vélo ; et puis, il suffit de dévier un tout petit peu et se fait toucher par la voiture. Bon, ça ne m'est jamais arrivé, mais je sais que c'est des accidents qui arrivent fréquemment. Quand on voit même les réalisations récentes, on comprend que ceux qui pensent ces réalisations ne font pas de vélo. Donc pour prendre des détails, vous allez à l'Helvétia : la place derrière, ils ont mis des emplacements pour les vélos. Très bien... essayez de mettre un vélo dedans, ça vous tord la roue... et si vous réussissez, la roue arrière elle est sur la route. C'est absurde de mettre de l'argent pour ça et après s'en vanter, c'est absurde. Ou bien vous allez un peu plus loin, chez Deriaz, quelqu'un qui n'a jamais traversé la ville de Sierre, ils font un détour de 200 mètres pour revenir sur la voie principale ; donc vous traversez la voie d'en face, vous passez sur une route par derrière et puis vous revenez 50 mètres plus loin ; donc vous devez faire 200 mètres pour faire 50 mètres de route et puis avec le danger de traverser deux fois la route. Donc c'est vrai qu'il y a quelque chose qui ne va pas, il y a un vrai problème. Maintenant, il y a les finances, elles sont comme elles sont. Personnellement, je ne vais pas interpréter ce postulat... je vais le soutenir, mais pas dans le sens où on doit mettre de l'argent pour construire des pistes cyclables, mais dans le sens que quand il y a des nouvelles constructions, qu'on intègre le vélo dans la réflexion. Peut-être un dernier point : la traversée de la place de l'Hôtel de Ville qui est piétonne, maintenant je demande : est-ce que j'ai le droit de la traverser à vélo ? Et je demande à M. DELALOYE... : « *on est dans la zone grise* ». Et puis, après cette zone grise, elle va s'étendre, hein, parce que la

zone piétonne elle sera plus grande. Donc il me dit « *Passe quand même* »... et si j'ai un accident, si un enfant sort du bistrot et me court sous le vélo même si je vais doucement... A qui c'est la faute ? Eh bien on est dans la zone grise... donc il faut qu'on réfléchisse à ça. Je pense que c'est pour ça que nous allons accepter le postulat, pour que la Municipalité elle réfléchisse plus, qu'elle demande à des utilisateurs, qu'elle montre les plans, qu'elle dise ce qu'elle a pensé pour les vélos, parce qu'en termes d'écologie, alors ça par rapport aux bus, un bus qui circule à vide pour un poids de je ne sais pas combien de milliers de kilos, un vélo, même un vélo électrique, une vingtaine de kilos, une personne dessus... un vélo pas électrique, une dizaine de kilos, pas de CO₂, il y a besoin d'un petit emplacement pour le parquer, il y a beaucoup d'avantages au vélo. Et puis avec le climat que nous avons, 80 % de l'année, on peut aller sans problème à vélo, donc il faudrait soutenir le vélo et il suffirait des fois de réfléchir un petit peu mieux lorsqu'on conçoit les aménagements. Merci de soutenir le postulat.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole ? Mme REY.

Sabine REY

Après le postulat concernant l'instauration d'un système de ramassage des déchets compostables, après le postulat concernant l'inventaire des logements vides présentant un risque d'incendie ou d'autres dangers pour les citoyennes et citoyens de la Commune de Sierre, après le postulat concernant la vaisselle consignée pour les manifestations sierroises, après le postulat concernant le label "Commerce équitable" de la Ville, voici, ou plutôt revoici venu le temps du postulat pour des pistes et des bandes cyclables sécurisées et plus étendues sur le territoire sierrois. Avec une première question à la clé, celle du bon usage de l'outil qu'est le postulat. Un postulat doit-il intervenir en deuxième intention, après une question posée à la Municipalité qui serait restée sans réponse satisfaisante ou, dévoyé de sa juste fonction, constitue-t-il une vitrine pour les formations politiques ou les élus en mal de publicité ? La multiplication des postulats verts relatifs à des problématiques exotiques ou qui enfoncent des portes ouvertes illustre la dénaturation de l'usage du postulat par la gauche depuis le début de cette législature. Une deuxième question se pose également : par respect vis-à-vis des conseillers généraux, du Conseil municipal et de l'administration, ne peut-on pas légitimement attendre des postulants qu'ils consultent, avant rédaction du postulat, la législation et les recommandations officielles en lien avec le thème abordé, qu'ils lisent les P.V. des plénums précédents et les rapports de commission, qu'ils discutent avec des collègues qui siègent depuis plus longtemps qu'eux au Conseil général afin de reconstituer l'historique et le cadre qui entourent la problématique soulevée ? Je ne parle pas d'un travail de bachelor, mais d'un minimum syndical de recherches qui permettrait de mieux formuler la question, si son maintien s'avérait véritablement nécessaire. S'ils l'avaient fait, Mme GLASSIER et M. MASCITTI auraient appris que le 17 décembre 2014, l'AdG, par la voix de M. Zufferey, avait déposé un postulat demandant la mise en place d'un plan directeur de la mobilité qui traitait également de la question des pistes cyclables, que le 10 juin 2015, Mme EVÉQUOZ avait transformé ce postulat en question écrite et que la réponse à cette question - car réponse il y avait eu - avait fait l'objet d'une présentation au Conseil général où les défis sécuritaires posés par les pistes cyclables avaient déjà été clairement exposés. S'ils avaient questionné les conseillers généraux avec plus d'ancienneté quant à la réponse rendue à l'époque par la Municipalité, verbalement il est vrai, et consulté le manuel de l'Office fédéral des routes pour la conception des pistes cyclables, ils auraient réalisé qu'il ne suffit pas de taper du pied au sol en mode « je veux j'exige des pistes cyclables » et ils se seraient interrogés, du moins il faut l'espérer, sur la faisabilité réelle de celles-ci à Sierre, dont la voie publique, soit dit en passant, est en chantier perpétuel. La mise sur pied d'itinéraires cyclables pose en effet diverses exigences : la desserte, la sécurité, le confort et les relations avec les autres moyens de transport doivent être soigneusement examinés et pris en compte. Il n'est pas réaliste d'envisager une systématisation aveugle et dangereuse des bandes cyclables sur l'ensemble du réseau routier sierrois. *In fine*, faut-il accepter ce postulat mal ficelé auquel il a déjà été répondu ? Libre à chacun de se déterminer. Etant donné que l'AdG n'est pas la seule formation sensible au thème de la mobilité douce, il serait peut-être judicieux que le bureau mandate la commission du développement durable pour traiter de la question de la mobilité dans son ensemble (voitures, piétons, bus, vélos), car tous ces modes de déplacement doivent cohabiter. Le travail d'une commission permanente, motivée et critique, laisserait un témoignage écrit et challengerait plus efficacement la Municipalité qu'un postulat.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Le groupe libéral-radical est sensible aux problèmes de sécurité que génère la difficile cohabitation des cyclistes, piétons et automobilistes en ville de Sierre. La Commune de Sierre travaille à améliorer et promouvoir la mobilité douce, travail qui a d'ailleurs été distingué lorsque la Ville a obtenu le label Cité de l'énergie Gold. Tout comme les postulants, nous regrettons les retards pris par les aménagements planifiés de pistes et bandes cyclables, retards consécutifs aux problématiques d'aménagement et d'urbanisation. Par contre, nous ne comprenons pas l'impatience des postulants qui ressemble fort à de l'opportunisme électoraliste. Le groupe libéral-radical rejette donc ce postulat.

Frédéric WUEST

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Suite à cette intervention de Mme REY, je dois dire que je suis assez surpris, déçu, un peu fâché quand même... c'est une intervention qui, de sa part, est assez inhabituelle puisque je pensais qu'elle était au-dessus de ces considérations... Ici, au Conseil général, on n'est pas une chambre d'enregistrement, c'est-à-dire qu'on a le droit, c'est un droit, de faire des postulats, que ça plaise ou non. On peut les contrer par des arguments, en disant, voilà, nous on pense que ce n'est pas judicieux, parce que ci, parce que ça... mais de là à accuser les postulants de faire de l'électoralisme, je pense que c'est vraiment en dessous de tout et ça n'a pas lieu d'être ici. Vous faites... tu fais de la politique politicienne ici et c'est toi qui le fais, ce n'est en tout cas pas l'Alliance de Gauche. Je suis d'accord qu'on s'oppose à un postulat avec des arguments factuels, mais pas des considérations comme ça, ça n'est pas acceptable. Je sens beaucoup de frustrations, alors moi je vous encourage, le groupe du centre, PDC du centre, PDC à faire des postulats... vous pouvez le faire et puis on se prononcera là-dessus. Simplement de critiquer ceux qui font leur travail, je pense que ça n'a pas sa place ici, ce n'est pas acceptable. L'intervention des Verts... ça n'est pas une intervention des Verts, c'est une intervention de l'Alliance de Gauche : les Verts sont encore avec nous, en tout cas pour l'instant, donc c'est l'Alliance de Gauche qui fait cette intervention et on soutient cette intervention. Je pense que les arguments qui ont été avancés sont des arguments qui sont très plausibles, ils sont plausibles... et un postulat, comme je l'ai dit tout à l'heure, est là pour qu'on puisse y réfléchir donc je ne vois pas où est le problème et je pense que même si on est une année avant les élections on peut quand même faire des postulats, sinon on n'a rien à faire ici, on n'a absolument rien à faire ici, il faudrait se poser la question pour la prochaine fois.

Frédéric WUEST

Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Je souhaite aussi réagir à l'intervention de Mme REY. Donc avec Aurélian, nous sommes à la Cogest, dans le même sous-groupe, et dans notre groupe de comptes que nous analysons chaque année deux fois – une fois les comptes, une fois le budget – il y a justement les aménagements liés au vélo. Nous demandons chaque fois, chaque fois nous posons cette question... chaque fois nous disons ce qui ne va pas et les réponses sont toujours les mêmes et il n'y a aucun changement. Donc nous sommes absolument au courant de ce que fait la Commune dans ce domaine-là et s'il y a ce postulat, c'est parce que nous ne sommes pas satisfaits. Donc le postulat est tout à fait justifié ; ensuite on ne peut pas reprocher aux gens de travailler, ils sont élus pour travailler et puis s'ils ont envie de déposer des postulats, ils déposent des postulats et on en discute. Je pense même qu'on est là pour ça et que c'est important qu'on fasse vivre la démocratie. Et puis après, l'électoralisme, je pense aussi que c'est une critique qui est à côté de la plaque... mais ça c'est mon opinion.

Frédéric WUEST

Merci M. MELLY. Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Non, on n'a pas de commentaire particulier à faire et puis je risquerai de pédaler, donc je m'abstiendrai...

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

b. Votation du postulat

Frédéric WUEST

Si tel n'est pas le cas nous allons passer au point 5b, votation du postulat. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent le postulat concernant des pistes et bandes cyclables sécurisées et plus étendues sur le territoire sierrois lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui refusent le postulat concernant des pistes et bandes cyclables sécurisées et plus étendues sur le territoire sierrois lèvent la main. Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui s'abstiennent ? Mme SALAMIN. Mme PETRICS. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. **Le postulat est accepté 26 voix pour, 22 voix contre et 3 abstentions.** Merci. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Non, merci, mais je crois que c'est un vrai souci partagé... alors j'entends la lenteur et assurément que la Ville de Sierre peut améliorer son réseau de mobilité douce et son réseau vélos. Nous allons répondre au postulat. Je ne peux que aussi finalement inviter les conseillers généraux qui s'intéressent à la question, soit via une commission, ou soit individuellement à venir voir ce qui est fait. Assurément qu'on doit améliorer notre réseau ; vous avez compris aussi les difficultés qu'il y a dans certains secteurs... ce n'est pas une excuse et puis finalement les investissements en termes de mobilité douce sont moins onéreux que certains investissements routiers et ont une vraie plus-value en termes de mobilité. Donc nous traiterons dans les délais qui nous sont impartis, un an, une réponse et des propositions concrètes pour améliorer notre réseau.

Frédéric WUEST

Merci Monsieur le Président. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Je profite de ce thème pour faire la proposition que la commission du développement durable qui n'a jamais siégé cette législature puisse peut-être s'emparer de ce thème parce que c'est un thème aussi qui est important et puis là on pourrait venir sur ces éléments factuels, et pas émotionnels et politiques, et je pense que ça serait une bonne solution.

Frédéric WUEST

Merci M. METRAILLER. Le bureau y réfléchira.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Frédéric WUEST

Nous allons passer donc au point 6 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. Pierre BERTHOD, président de la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président. Deux informations :

Reconstruction du pont de Beaulieu

La première concerne la reconstruction du pont de Beaulieu. Alors vous dire que le Tribunal administratif fédéral (TAF) a validé les arguments des CFF et de la Ville dans le cadre du recours déposé contre la reconstruction du pont de Beaulieu et les aménagements routiers qui lui sont liés. L'arrêt du TAF est limpide et rejette les arguments des opposants. Ces derniers demandaient notamment que la reconstruction du pont et les aménagements routiers qui en découlent soient

considérés comme deux dossiers distincts et fassent l'objet de deux procédures séparées. Pour rappel, ce projet piloté par les CFF inclut également la construction d'un rond-point au nord des voies et l'ouverture d'un nouvel accès routier vers la gare via un tracé parallèle aux voies. Le TAF estime au contraire que la démarche répond à une unité de matière. Pour lui, la construction du pont « *répond exclusivement à un besoin ferroviaire et est à l'origine des aménagements routiers qui viennent s'y greffer* » et là je viens de faire une citation. Autrement dit, le projet constitue un paquet cohérent, à prendre dans sa globalité, et ne justifie pas de procédures distinctes de celle portée par les CFF. Cette décision de justice, je vous le rappelle, intervient dix mois après un autre arrêt, rendu cette fois par le Tribunal fédéral, concernant le processus de rénovation urbaine « *Sierre se transforme* ». Le Tribunal fédéral avait alors rejeté le recours des opposants aux travaux de la « Maille nord », c'est la mise à double sens de l'avenue du Rothorn qui se terminera ces jours prochains. Le pont de Beaulieu, faut-il le rappeler, est un important axe nord-sud pour la ville : il voyait passer en moyenne 5'000 véhicules par jour. Il a été démolì, vous vous en souvenez, à l'automne 2018 pour permettre le passage des trains à deux étages. Sa réalisation est étroitement liée au nouvel aménagement prévu de la place Beaulieu. Et vous savez à quel point l'absence de ce pont est des plus gênantes pour nombre d'usagers tant de la ville que de l'ensemble de notre région. Ainsi si ce dossier franchit une étape importante, il n'est pas clos pour autant, les opposants ayant décidé de faire recours auprès du Tribunal fédéral. Et ce malgré la position d'ouverture dont la Municipalité a fait preuve pour tenter de trouver une solution hors contexte judiciaire. Pour terminer, nous tenons à préciser que, si le Tribunal fédéral suivait l'arrêt du TAF, les CFF prévoient une période pour relancer les procédures d'appel d'offres qui avaient dû être interrompues à cause de la suspension du chantier. Et s'en suivrait une durée de 15 mois pour reconstruire l'ouvrage. L'affaire suit donc son cours, ce n'est qu'une victoire d'étape pour la ville et les CFF mais elle est tout de même importante et elle nous invite à un optimisme, je dirais raisonnable, pour la suite de ce dossier.

Police régionale du Valais central (PRVC)

La deuxième information sera plus succincte, elle concerne la PRVC. La Ville a appris en début d'après-midi que les statuts de la PRVC ont été homologués ce matin même par le Conseil d'Etat. Je tenais à vous en informer.

Et, Monsieur le Président, c'est les seules informations de la Municipalité.

Frédéric WUEST
Merci Monsieur le Président.

7. DIVERS

Frédéric WUEST

Nous allons passer au dernier point de cette soirée, le point 7, divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Je passe la parole au plénum. M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Oui, merci. Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues. Je trouve intéressant ce petit débat qu'il y a eu sur les interventions récemment posées ou en tout cas posées ces dernières années par l'Alliance de Gauche. Et ça me fait rebondir sur quelques statistiques qui ont été publiées ces derniers jours par un membre du législatif de Monthey et je vous les livre. Il s'agit du nombre d'interventions qui ont été déposées au Conseil général de Monthey depuis le début de cette législature, c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier 2017 jusqu'à ce jour, donc en trois ans : 37 questions écrites, 19 postulats, 6 questions orales, 3 interpellations, 3 motions et 1 résolution. Voilà ces chiffres qui nous donnent un petit comparatif entre notre activité de parlementaires communaux et d'autres activités qui se rencontrent dans d'autres Communes. Je ne dis pas qu'il faut forcément aller dans une pléthore d'interventions à tout va, je trouve simplement qu'à Sierre on sait être très parcimonieux avec ces interventions parlementaires. On a ces outils qui nous sont offerts par le droit, qu'on doit utiliser quand on l'estime nécessaire et je pense que s'il y a des personnes qui n'apprécient pas ces outils parlementaires, eh bien, ce n'est pas forcément nécessaire, dès lors, de faire de la politique.

Frédéric WUEST

Merci M. SAVIOZ. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme BREMBILLA.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux et Conseillers généraux. J'aimerais vous adresser une demande que j'ai déjà formulée en 2016 ici même, lors de la dernière législature, à laquelle je n'ai pas eu de réponse concrète jusqu'à ce jour. Une demande qui relève du domaine de la migration et de l'asile en Suisse et à Sierre. Le « vivre ensemble » dans notre ville est une chose importante pour laquelle beaucoup de moyens sont investis, notamment en faveur de l'intégration sociale et professionnelle des personnes migrantes. Les aspects de la migration consécutifs aux conflits armés sur notre planète ont des répercussions directes dans notre canton et notre commune. J'aimerais proposer une information approfondie dans le cadre du Conseil général et de la Ville sur la situation, les perspectives et les enjeux pour le Valais en ce qui concerne l'arrivée mensuelle en Suisse de plusieurs centaines de personnes requérantes d'asile dont le 4,4 % en Valais. (1'200 personnes en 2016, date de ma première intervention ; ces chiffres sont divisés par 3 depuis 2015). Cela pourrait avoir lieu lors d'une soirée d'informations par exemple. Je pourrais volontiers me rendre disponible pour contacter les personnes, au niveau cantonal, qui gèrent cette problématique et coopèrent pour cela avec les services fédéraux. Je vous remercie pour votre attention et votre réponse. D'autre part, je saisis ce temps de parole pour rendre hommage à l'ancien conseiller national Vital DARBELLAY, qui nous a quittés tout dernièrement. Une figure politique valaisanne qui a marqué l'histoire du Valais par son engagement concret en faveur des plus faibles, en faveur des droits des travailleurs, des personnes handicapées, des migrants et des réfugiés. Par sa parole forte et toujours appropriée, il inspirait le respect, il savait susciter tout naturellement les sentiments de solidarité et de bienveillance. Au temps où l'intégration n'avait pas de base légale dans notre canton, je me suis adressée à lui pour chercher un soutien moral qui donnait légitimité et courage à notre initiative de créer un lieu d'accueil pour les réfugiés et les requérants d'asile qui affluaient nombreux en Valais au début des années 90. Vital nous a fait le cadeau de devenir membre d'honneur à la création de notre association, l'Espace Interculturel. Cela nous a beaucoup aidés à poursuivre nos objectifs d'accueil et d'intégration et nous aide toujours aujourd'hui. Merci, cher Vital, que nous soyons de droite ou de gauche, nous n'oublierons jamais ton sens du profondément humain et ta grande bienveillance envers tes semblables ! Merci. (*Applaudissements*).

Frédéric WUEST

Merci Mme BREMBILLA. Y a-t-il d'autres questions ? Si tel n'est pas le cas, je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président. Sur l'intervention de Mme BREMBILLA, peut-être qu'il faudra qu'on discute pour être sûr qu'on a bien compris la demande... mais si j'ai bien compris... tout ce qui est de l'asile, vous le savez, c'est du ressort cantonal, et de l'office cantonal de l'asile. Si le Conseil général désire que la Municipalité organise une rencontre avec des représentants du service cantonal de l'asile, on peut bien évidemment faire l'intermédiaire. Si le Conseil général désire une intervention sur quelque chose qui est du ressort de la Commune, c'est-à-dire notre service de l'intégration – vous savez que nous avons une déléguée à l'intégration pour la ville de Sierre, il y a aussi via le programme d'intégration cantonal une déléguée cantonale à l'intégration – eh bien c'est bien volontiers qu'on vous informe sur les activités de ces deux personnes ou de notre déléguée sierroise. Je crois simplement qu'il faut peut-être juste préciser pour être sûr d'avoir bien compris ce que vous espérez, ce que vous espériez en 2016 déjà et ce que vous espérez de nouveau en 2019. Vous dire que je crois que la Ville de Sierre est sensible à la bonne intégration des différentes personnes qui résident dans notre commune, preuve en est, nous avons eu la semaine dernière encore cette jolie manifestation qui est Noël sans frontières et qui, vous le voyez avec le beau sapin qui est aussi sur la place de l'Hôtel de Ville, démontre les 98 nationalités qui composent la communauté sierroise. Cette notion de vivre ensemble qui est parfois galvaudée est un élément primordial du bon fonctionnement d'une collectivité, d'une communauté et je peux vous assurer que c'est un des objectifs de l'administration et du Conseil communal, c'est de trouver les moyens les plus tempérés, les plus tempérants pour faire en sorte que nous puissions tous vivre ensemble, en étant conscients de la chance que nous avons d'être dans ce pays, la Suisse, qui n'est pas un pays en guerre, vous avez relevé la problématique de pays environnants, voire un peu plus loin... Et puis c'est un petit peu la seule chose que j'ai à vous dire. Sur

l'intervention de M. SAVIOZ, je peux que dire qu'effectivement la démocratie est faite d'outils et qu'il faut les utiliser à bon escient et nous sommes tous de grands démocrates.

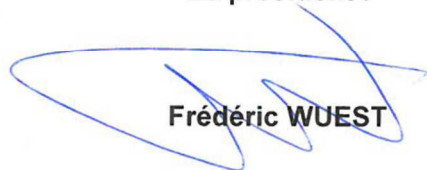
Frédéric WUEST

Je remercie la Municipalité pour ces réponses. Y a-t-il d'autres intervenants ? Si tel n'est pas le cas, permettez-moi de vous annoncer les dates des plénums du Conseil général pour 2020 : le **19 février**, la première séance plénière, le **10 juin 2020**, la séance plénière pour les comptes 2020 et le **9 décembre 2020**, la séance plénière pour le budget 2021. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du procès-verbal de cette assemblée. Un merci également à la presse et au public présent ce soir. Je profite également de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Je clos cette séance du Conseil général et je vous convie à l'apéritif. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h50.

Conseil général de Sierre

Le président :



Frédéric WUEST

Le secrétaire :



Patrick ANTILLE

Abréviations :

AdG	:	alliance de gauche
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable